Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 029-212902407-20260414-21_2026-DE

ROSNOËN

Commune de Rosnoën
Conseil Municipal du 14 avril 2026

Délibération 21/2026

Date de publication : 16 avril 2026

L'an **deux mille vingt-six**, le **mardi 14 avril 2026** à 19h, les membres du conseil municipal de la commune de ROSNOEN, se sont réunis à la Mairie, légalement convoqués, sous la présidence du Maire, Mickaël KERNEIS.

Membres :
En exercice : 15 **Présents : 13** **Votants : 15**

Présents : M. KERNEIS – Mme LE GUIRRIEC-MORVAN – M. MARC – Mme PORTIER – M. AUFFRET R. – M. LE RU – Mme LANCIEN – M. MILIN – Mme MAGUEUR-BLEUNVEN – M. MULLER – Mme MULLER – Mme GOARIN (arrivée à 20h09)

Absents avec procuration : Mme FAURE-CONORTON (procuration donnée à Mme LE GUIRRIEC-MORVAN) – M. RANNOU (procuration donnée à M. KERNEIS)

Absents sans procuration :

Secrétaire de séance : M. MILIN

-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-0-

21/2026 Vote de l'indemnité du maire

L'indemnité du maire correspond à la rémunération allouée pour l'exercice de ses fonctions exécutives, dont le montant est fixé par le conseil municipal dans le respect des dispositions légales en vigueur et des barèmes applicables selon la strate démographique de la collectivité.

Pour les communes entre 1000 et 3499 habitants, l'indemnité de fonction pour le maire est plafonnée à 55.7% de l'indice brut 1027, soit 2289,56€ bruts. L'indice brut 1027 correspond au niveau le plus élevé de la grille indiciaire de la fonction publique ; il constitue un plafond de référence.

Lors du précédent mandat, l'indemnité de M. le Maire s'élevait à 31% de l'indice brut 1027, soit 1274,26€ bruts.

M. le Maire propose voter la même indemnité pour la mandature 2026 – 2032.

Envoyé en préfecture le 23/04/2026
Reçu en préfecture le 23/04/2026
Publié le
ID : 029-212902407-20260414-21_2026-DE

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident de voter l'indemnité du maire à hauteur de 1274,26€ bruts, à l'unanimité.

Affiché le 16 avril 2026

Pour extrait conforme,

Le Maire,
M. KERNEIS

MAIRIE DE ROSNOEN
Finistère

Le secrétaire,
M. MILIN